



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DU BLANC

Dossier suivi par : Marie-Hélène Maréchal
Bureau de l'Environnement et des Collectivités Locales
Marie-helene.marechal@indre.gouv.fr

**Réunion de la commission de suivi de Carrière exploitée par la société IRIBARREN
sur les communes de Bonneuil et Saint Martin le Mault**

Réunion du 14 octobre 2021- 10h

M. le secrétaire général de la sous-préfecture du Blanc a présidé cette réunion.

Etaient présents :

- M. Jean-François IRIBARREN, président du directoire de la société Iribarren ;
- M. Michel BONNET, Directeur technique ;
- M. Jean HUET, responsable sécurité et environnemental ;
- Mme . Margot PUYBONNIEUX, société Iribarren
- M. Christophe MAZOU, ouvrier
- M. Denis VILLARD, conducteur d'engins
- M. Michel NAVARRE, maire de Saint Martin le Mault
- M. DIEZ POMMARES, Maire de Bonneuil
- M. Daniel PATRIGEON , 1^{er} adjoint Bonneuil
- M. Thierry JULIEN, Inspecteur des installations classées – DREAL – UD 36 .
- M. Olivier PROT , Direction départementale des territoires - SPREN
- Mme Nadia BOUMELLASSA, Bureau environnement de la préfecture 36 ;
- Mme Fabienne BASCIO, Cheffe du Bureau environnement de la préfecture 36 ;
- Mme Liliane DILLET, suppléante, association pour la sauvegarde de la Gartempe ;
- M. Thierry DILLET, président association « Harmonie et patrimoine » ;
- Mme Marie-Hélène MARECHAL, sous-préfecture du BLANC, Bureau de l'Environnement.

Étaient excusés:

- M Jean-Jacques MARQUET, Secrétaire général sous-préfectures de Bellac et de Rochechouart
- M. Benoit ROUGET, DREAL 87

M. le secrétaire général remercie les participants pour leur présence . Il rappelle que la commission de suivi de site est un lieu d'échange privilégié entre riverains et exploitants.

1. Bilan d'activité 2020.

Selon l'ordre du jour, Mme Puybonnieux expose le bilan d'activité pour 2020. (diapositive 4)

Les chiffres principaux :

- 10 tirs de mine
- 165000 tonnes produites
- 163000 tonnes vendues
- 3700 tonnes d'inertes extérieurs apportés sur site pour le remblaiement de la fosse de Saint Martin le Mault
- 1700 tonnes de stériles

2. Bilans environnementaux 2020.

Thème	Mesures	Discussion - conclusion
l'eau rejetée	3 prélèvements	Les résultats des mesures sont conformes
les eaux d'exhaure	Un seul prélèvement le 25 juin 2020.	aucune anomalie relevée.
les poussières	La carrière compte cinq points de prélèvements.	Les résultats sont conformes au seuil fixé par AP.
le bruit	7 points de mesures en limite de site. 4 points de contrôles en zone d'émergence qui concernent les plus proches habitations. Les mesures de bruits commencent à 8h. Elles ont été réalisées par vent faible , secteur nord.	Résultats conformes Selon M. Dillet, le bruit semble plus important le matin à 7h, le son résiduel est plus bas. Les camions sont chargés le soir. Le bruit provient peut-être du premier chargement du front de taille. Les mesures de bruit pourraient commencer à 7H.

En 2020, la carrière sur St Martin le Mault s'est inscrite dans une démarche d'amélioration continue de l'environnement du site. Le premier audit a noté le site à 80,9/100, qui correspond au niveau d'exemplarité.

3. Suivi des tirs de mines.

Les résultats sont détaillés à la diapositive 12. La valeur limite autorisée est de 10mm/s.

La vitesse maximum de vibration enregistrée est de 3,77 mm/s, au puydasseau le 13 mai.
Les tirs se font avec détonateur électronique depuis 2018.

M. Bonnet indique que les sismographes sont scellés au sol avec du plâtre un quart d'heure avant la mesure.

M. Dillet estime que les capteurs sont scellés tardivement, le plâtre n'a pas le temps de sécher. M. Dillet pense que cela amortit certainement la secousse.

Il fait état du tir du 28 septembre 2021, ressenti très violemment par les riverains. Deux plaintes ont été déposées par M. Dillet et M. Patrigeon.

Le résultat de la mesure de ce jour indique une vitesse de propagation de 3,29mm/s., inférieure à la valeur mesuré en 2020 de 3,77mm/s.

M. Julien indique qu'il existe aussi un phénomène de surpression.

Le tir du 28 septembre était plus proche du Puydasseau.

Il est acté que les sismographes seront installés une heure avant les tirs.

M. Dillet demande s'il est possible d'installer un sismographe en intérieur.

En 2020, le 26 août, la valeur mesurée à l'intérieur est de 1,59mm/s. Cela ne paraît pas pertinent.

M. Julien pointe aussi le fait que la valeurs mesurée des surpressions sont inégales aussi, ce qui explique un ressenti différent en fonction des endroits et des personnes.

M. Dillet s'inquiète de l'augmentation de production à 300 000 tonnes qui induira une augmentation des tirs.

M. Iribarren indique que cela n'est pas justifié à ce jour, la production est corrélée aux ventes envisagées. Elles restent stables. Il précise que 300 000 tonnes correspondent à la production maximum autorisée.

M. Dillet demande si des études sur la roche apporteraient d'autres informations et s'il est possible de changer le système de mesure ?

Aujourd'hui, cette démarche n'apportera rien. M. Iribarren indique que les moyens les plus performant existant sont utilisés pour limiter les nuisances.

Il rappelle que le conseil municipal de Bonneuil a assisté à un tir de mine lors de sa visite et n'a pas ressenti de vibrations démesurée.

M. Dillet remarque que c'est un personnel de la carrière qui pose les sismographes. Se pourrait -il que ce soit l'entreprise qui gère les mesures qui les installe ?

M. Bonnet indique qu'effectivement, c'est souvent lui qui procède à l'installation. Il sera demandé au bureau d'étude de faire cette manipulation.

4. Perspectives 2021

La production prévue pour 2021 au vu des premiers résultats sera d'environ 185 000 tonnes.

Les ventes prévues sont de l'ordre de 165 000 à 190 000 tonnes.

L'arrêté préfectoral pris en juillet 2021 reconduit les mêmes conditions d'exploitation pour 30 ans avec

un approfondissement jusqu'à la cote de 108 NF.

La profondeur arrivera ainsi à 45 m sous la Benaize. Aujourd'hui l'extraction se fait déjà à 15m sous la Benaize.

M. Dillet aurait préféré une reconduction de 3 fois dix ans.

M. Julien indique que 30 ans est la durée d'autorisation maximum. Il est compliqué de présenter un dossier de demande de renouvellement pour l'exploitant tous les 10 ans.

M. Huet ajoute qu'en Europe la règle est de délivrer une autorisation pour 50 ans.

5. Visite de la DREAL

- La visite de la DREAL a été effectuée le 27 mai 2020.

Il a été relevé 5 non conformités

- Sismographe non scellés : opération réalisée depuis le mois de juin 2020
- un sismographe n'avait pas son certificat de conformité à jour lors du tir du 13 mai 2020
- un extincteur n'avait pas été vérifié.
- les consignes de sécurité ne sont pas affichées dans les lieux fréquentés par le personnel.
- le plan de répartition des extincteurs n'est pas à jour.

Les demandes formulées

- mettre à jour le plan de surveillance des retombées de poussières
- la copie du rapport de vérification des extincteurs de septembre 2019

L'exploitant a répondu le 20 août 2020 aux remarques et aux demandes.

- Pour 2021, visite DREAL faite le 15 avril dernier.

3 non conformités relevées :

- Pas de séparateur pour les hydrocarbures ; séparateurs achetés à mettre en place.
- pas de disposition pour le comblement des piezomètres : opération réalisée en juillet 2021 qui a donné lieu à un rapport de comblement.
- traçabilité des matériaux inertes extérieurs

Une demande : vérifier que les inertes extérieurs ne relarguent pas de polluants

La DREAL a traité les plaintes formulées par les riverains concernant le tir de mine du 28 septembre 2021.

6. Questions diverses

- M. Diez Pommares demande où sont les limites de propriété. Sont-elles au niveau du merlon ? Il indique que 7 arbres morts sont gênants pour les chemins communaux.

Un champ après le merlon appartient à la carrière, il est pris en charge par un agriculteur. Les arbres

sont sur la carrière et M. Bonnet indique que leur découpe est prévue fin novembre 2021.

Il semble que les chemins communaux soient sur l'emprise de la carrière, état de fait à vérifier.

- Mme Maréchal indique que la commission doit se doter d'un bureau. Ce bureau est composé d'un membre par collège. Son rôle est de préparer l'ordre du jour de la CSS annuelle. L'entreprise choisit Mme Puybonnieux en représentation de l'exploitant et M. Villard comme représentant du personnel.

Les élus et les riverains, associations choisiront leur représentant suite au mail d'explication que Mme Maréchal enverra à chacun ; M. Genet est pressenti pour représenter les riverains.

- M. Navarre prend la parole pour expliquer que les tirs de mine inquiètent également le propriétaire du château de Saint Martin le Mault qui a vu des fissures apparaître au niveau du logis seigneurial. Un sismographe est posé à l'église.

- M. Iribarren précise que les moyens mis en place sont les plus objectifs possible et qu'il reste à l'écoute de chacun pour faire au mieux.

- M. le Secrétaire général constate la volonté de M. Iribarren pour répondre au mieux aux attentes et rester à l'écoute des associations.

- M. Iribarren indique que la crise sanitaire due au Covid n'a pas entraîné de chômage partiel. L'activité a été ralentie pendant deux mois mais l'entreprise a choisi de constituer des stocks de matériaux en vue d'une reprise des chantiers. Ces stocks ont déjà été vendus. 2021 connaît une reprise normale de l'activité, satisfaisante aujourd'hui.

M. le secrétaire général de la sous-préfecture conclue en remerciant les participants pour leurs interventions et pour la qualité des échanges. Il clôture la réunion à 11h.

Le Secrétaire général
de la sous-préfecture du Blanc

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL Gillard', written over a faint circular stamp or watermark.

Jean Luc Gillard



Commission de Suivi de Site Carrière de Saint Martin Le Mault / Bonneuil

Tenue le 14 octobre 2021

Sommaire

CSS du 14 octobre 2021

1. Bilan d'activité du site de Saint-Martin-le-Mault/Bonneuil – Année 2020
2. Bilan environnemental – Année 2020
3. Suivi des tirs de mine – Année 2020
4. Perspectives 2021 et projets pour le site
5. Questions diverses



CSS du 14 octobre 2021

1. Bilan d'activité du site de Saint-Martin-le-Mault/Bonneuil – Année 2020

2. Bilan environnemental – Année 2020

3. Suivi des tirs de mine – Année 2020

4. Perspectives 2021 et projets pour le site

5. Questions diverses



1. Bilan d'activité de la carrière – Année 2020

➤ Il y a eu **10 tirs de mine**, soit 1 toutes 5 semaines en moyenne ;

➤ **Tonnes produites** = 165 000 (estimation) ;

➤ **Tonnes vendues** = 163 000

➤ **Inertes extérieurs apportés** = 3 700 tonnes ;

➤ **Décapage et stériles du site** = 1 700 tonnes.



CSS du 14 octobre 2021

1. Bilan d'activité du site de Saint-Martin-le-Mault/Bonneuil – Année 2020
2. Bilan environnemental – Année 2020
3. Suivi des tirs de mine – Année 2020
4. Perspectives 2021 et projets pour le site
5. Questions diverses



2. Bilan environnemental

➤ Eau 2020

Fréquence des prélèvements	Type de prélèvement	Limites fixées par l'arrêté préfectoral	Résultats (prélèvements et analyses faits par AUREA)
1 fois / 4 mois	Prélèvement proportionnel au débit sur 24h des eaux rejetées dans la rivière Benaize	6.5 < pH < 8 T < 25°C MEST* < 25 mg/l DCO* < 25 mg/l DBO5 < 5 mg/l Hydrocarbures* < 10 mg/l Modification de la couleur < 100 Pt/l Débit max : 15 m³/h (* le double pour un prélèvement instantané)	Prélèvements faits le 17 mars 2020, le 25 juin 2020 et le 18 novembre 2020 : ➔ Résultats conformes dans l'ensemble En mars MES = 35 mg/l mais un retour à la normale en juin et novembre 2020 (14 et 11 mg/l)
1 fois / an	Surveillance de la qualité des eaux par prélèvements en fond de fouilles sur SAINT MARTIN et BONNEUIL. Analyses sur le pH, la conductivité, la résistivité, le potentiel rédox et les hydrocarbures.	Toutes anomalies sont à transmettre à l'inspection des installations classées.	Prélèvements faits le 25 juin 2020 ➔ Pas d'anomalie détectée
	Mesures sur la qualité des eaux de la Benaize en amont et en aval de la carrière : pH, conductivité, hydrocarbures totaux, matières en suspension, demande chimique en oxygène	Les documents devront être tenus à disposition.	AMONT : prélèvement fait le 25/06/2020 T = 20,7°C pH = 7,2 Conductivité = 160µS/cm Hydrocarbures < 0,060 mg/l MES = 7,2 mg/l DCO = 22 mgO2/l
	Mesure de la couleur du milieu récepteur. doit être inférieure à 100 mg Pt/l	Les documents devront être tenus à disposition.	AVAL : prélèvement fait le 25/06/2020 T = 20,7°C pH = 7,3 Conductivité = 194µS/cm Hydrocarbures < 0,060 mg/l MES = 6,5mg/l DCO = 21 mgO2/l
			Prélèvement effectué les 17 mars, 25 juin et 18 novembre 2020 Couleur : entre 0.3 et 3,5 mg Pt/l

2. Bilan environnemental



Résultat final de l'un des comblements des 6 ouvrages



Cimentation du dernier mètre jusqu'au sol



Comblement avec des graviers propres jusqu'à -1m du sol

Suite à la demande de la DREAL, un courrier de porter à connaissance de l'abandon définitif des piézomètres a été envoyé à la Préfecture le 21 avril 2021.
Les 6 piézomètres ont ensuite tous été comblés le 25 mai 2021 conformément aux prescriptions fournies par la DREAL. Les ouvrages ont été comblés avec des graviers propres jusqu'à -1m du sol, et le mètre restant a été cimenté jusqu'au sol.
Un courrier a été envoyé à la préfecture pour rendre compte des travaux le 1^{er} juin 2021.



2. Bilan environnemental

> Poussières 2020

Fréquence des prélèvements	Type de prélèvement	Limites fixées par l'arrêté préfectoral	Résultats (analyses faites par GEOSCOPI)
1 campagne tous les 3 mois	5 points de prélèvements conformes à la norme NF X 43.014 sur une période de 30 jours.	4 points de prélèvement. 15 g/m ² /mois soit 500 mg/m ² /jour	Voir résultats ci-dessous. → Résultats conformes sur toute la période.



Point de mesure	Localisation	Mesures des retombées atmosphériques (mg/m ² /j)			
		Du 18/02 au 17/03	Du 26/05 au 25/06	Du 24/08 au 23/09	Du 18/11 au 18/12
Station 1/b1	Puydasséou	43	61	45	30
Station 2/c1	Nord fosse extraction	37	81	63	38
Station 3/c2	St Martin	49	95	73	53
Station 4/b3/c3	Ouest installation	53	73	59	45
Station 5/a1	Station témoin	17	61	61	72
Station 6/b2	Le Riz	51	58	50	47

2. Bilan environnemental

➤ Bruit 2020

Fréquence des mesures	Type de mesure	Limites fixées par l'arrêté préfectoral	Résultats (mesures faites par ENCEM)
1 fois / an	7 points de contrôle fixes en limite de site (L) et 4 points de contrôle des émergences (B)	<p>En limite de site : max 60 dB(A)</p> <p>Emergences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour un niveau de bruit ambiant de jour compris entre 35 et 45 dB(A) = 6 dB(A) - pour un niveau de bruit ambiant de jour > 45 dB(A) = 5 dB(A) 	<p>Mesures réalisées le 23 juillet 2020 avec vent faible de secteur Nord.</p> <p>➔ Résultats conformes, aussi bien en limite de site qu'à proximité des zones habitées</p>



Point	Bruit ambiant (dB(A))	Point	Niveau de bruit résiduel (dB(A))	Niveau de bruit ambiant (dB(A))	Emergence (dB(A))
L1/B1	33,0	B1	33,5	33,0	0
L7	35,5	B2	32,5	34,0	0
L8	37,0	B4	39,0	39,0	0
L9	47,5	B5	30,5	33,0	0
L10	38,5	B7	28,5	28,0	0
L11	42,0				
L12	58,0				
L13	44,5				

0 : Réglementairement pour un niveau sonore ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A), le critère de l'émergence ne s'applique pas.

2. Bilan environnemental

➤ Divers

Pourquoi ?

- Améliorer la gestion environnementale du site
- Impliquer les collaborateurs
- Favoriser le dialogue avec les parties prenantes



Comment ?

Un engagement site par site

Un référentiel qui répond aux enjeux environnementaux de la profession dont les thématiques sont :

- Management environnemental
- Prévention des pollutions (poussières, bruit, etc.)
- Gestion des ressources (eau, énergie, matériaux)
- Biodiversité et paysage
- Sécurité des tiers
- Concertation



Lors du 1^{er} audit de positionnement réalisé par le bureau d'études ENCEM en décembre 2020, le site a obtenu la note de **80,9%** soit le niveau **EXEMPLARITE**.

CSS du 14 octobre 2021

1. Bilan d'activité du site de Saint-Martin-le-Mault/Bonneuil – Année 2020
2. Bilan environnemental – Année 2020
3. Suivi des tirs de mine – Année 2020
4. Perspectives 2021 et projets pour le site
5. Questions diverses



3. Suivi des tirs de mine

Année 2020

DATE	Charge unitaire max par trou en kg	Lieu mesure	Distance (en m)	R	V	T	Fréquence mini en Hz	Surpression (dB(L))	Remarque
27/01/2020	32,0	e Puydassseau (M Roëlandt)	165	2,07	1,57	2,55	15,1		
27/01/2020	40,0	Si Martin (M Delacroix)	570	ND	ND	ND			
13/02/2020	40,0	e Puydassseau (M Roëlandt)	290	0,87	0,95	0,93	13,8		114
30/03/2020	40,0	e Puydassseau (M Roëlandt)	430	0,7	0,69	0,87	42,7		<100
30/03/2020	40,0	Si Martin (M Delacroix)	230	ND	ND	ND			
30/03/2020	40,0	Si Martin (restaurant)	615	ND	ND	ND			
13/05/2020	41,0	e Puydassseau (M Roëlandt)	175	3,14	3,77	3,47	32		
13/05/2020	41,0	e Puydassseau (M Roëlandt)	280	1,24	1,05	1,28	26,9		100
08/06/2020	27,0	Si Martin (M Delacroix)	535	0,96	0,83	0,6	36,6		110
08/06/2020	27,0	e Puydassseau (M Roëlandt)	160	2,15	2,197	2,96	15,5		Scellement des capteurs à partir de cette date
08/06/2020	27,0	e Puydassseau (M Deloit)	270	1,14	0,95	1,21	56,8		110
08/07/2020	33,0	Si Martin (M Delacroix)	545	0,13	0,51	0,19	170,6		<100
08/07/2020	33,0	e Puydassseau (M Roëlandt)	215	1,02	0,83	1,46	24,3		112
08/07/2020	33,0	e Puydassseau (M Deloit)	315	0,7	0,95	0,76	102,4		100
26/08/2020	32,0	Si Martin (M Delacroix)	535	ND	ND	ND			
26/08/2020	32,0	e Puydassseau (M Roëlandt)	290	0,76	1,21	0,89	25,6		110
26/08/2020	32,0	e Puydassseau (M Deloit)	405	0,83	1,64	0,51	102,4		100
27/10/2020	32,0	Si Martin (M Delacroix)	494	0,45	0,49	0,34	23,3		112
27/10/2020	32,0	e Puydassseau (M Roëlandt)	192	2,1	2,11	2,98	25,6		106
27/10/2020	32,0	e Puydassseau (M Deloit)	295	0,89	1,88	0,64	128		106
08/11/2020	30,0	Si Martin (M Delacroix)	520	ND	ND	ND			
08/11/2020	30,0	e Puydassseau (M Roëlandt)	215	0,84	0,96	2,05	12,5		120
08/11/2020	30,0	e Puydassseau (M Deloit)	325	0,81	0,43	0,62	18,3		120
11/12/2020	35,0	Si Martin (M Delacroix)	550	ND	ND	ND			
11/12/2020	35,0	e Puydassseau (M Roëlandt)	160	3,37	2,92	3,49	11,6		110
11/12/2020	35,0	Si Martin (M Delacroix)	610	ND	ND	ND			
TOTAL	10 TRS								

ND = non déclenché car valeur inférieure au seuil de détection de l'appareil

Pour mémoire, la limite réglementaire à ne pas dépasser est de **10 mm/seconde**.

La vitesse maximale de vibration enregistrée est de **3,77 mms** à Puydassseau, lors du tir du 13 mai 2020. Pour rappel, des détecteurs électroniques sont utilisés depuis octobre 2018 pour réduire les vibrations.

Les capteurs sont scellés au sol depuis le tir du 08 juin 2020.



CSS du 14 octobre 2021

1. Bilan d'activité du site de Saint-Martin-le-Mault/Bonneuil – Année 2020
2. Bilan environnemental – Année 2020
3. Suivi des tirs de mine – Année 2020
- 4. Perspectives 2021 et projets pour le site**
5. Questions diverses

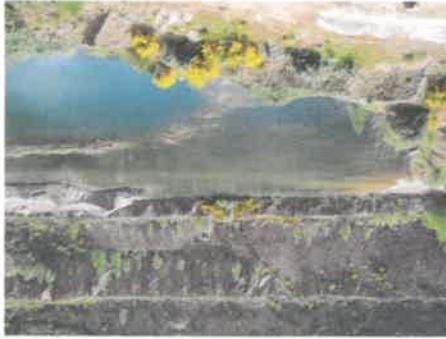


4. Perspectives 2021 et projets pour le site

- **Production prévue** : 185 000 tonnes
- **Ventes prévues** : entre 165 000 et 190 000 tonnes
- **Un nouvel arrêté inter-préfectoral d'autorisation** a été accordé le 12 juillet 2021 pour une **durée de 30 ans** (jusqu'au 12 juillet 2051) :
 - Renouvellement de l'autorisation avec approfondissement de la fosse Bonneuil (cote minimale à 108 m NGF) sans extension du périmètre de la carrière ;
 - Productions autorisées : 300 000 t/an au maximum et 170 000 t/an en moyenne – apports de matériaux inertes extérieurs : 10 000 t/an ;
 - Puissance totale des installations de traitement : 1 000 kW ;
 - Remise en état : création de deux plans d'eau.



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Carrrières
IRIBARRREN



Avez-vous des questions ?

Carrrières
IRIBARRREN